

COMMUN\QUÉ





L'ISS... Allez encore un peu de patience!

Hier, s'est déroulée une réunion technique au sujet de l'ISS à laquelle le SNPC FO GENDARMERIE a participé.

Où en sommes-nous?

- Garantie de l'application du décret à compter du 1er juillet 2024 ;

Quand sera-t-elle versée?

Tout est mis en œuvre pour un versement au mois d'octobre 2024 avec effet rétroactif ; La fiabilisation par les SGAMI est en cours afin de dresser les listes d'agents éligibles ;

Et pour la retraite?

- Toujours à compter du 1^{er} juillet 2024 (avec régularisation par le Service des Retraites de l'État (SRE) en 2025) ;

Quelle augmentation en moyenne?

Catégorie A : 57€ net/mois
Catégorie B : 80€ net/mois
Catégorie C : 85€ net/mois

Le SNPC FO GENDARMERIE est la seule organisation syndicale à avoir demandé le versement de l'ISS au profit

des ouvriers de l'État de la gendarmerie et des personnels contractuels!

Le SNPC FO GENDARMERIE, la garantie d'un engagement sans faille!

Notre force, c'est vous!









